



DEMANDE D'AUTORISATION FEDERALE
PROVISOIRE D'ENSEIGNER

SAISON :

La présente fiche et l'ensemble des pièces à fournir sont à faire parvenir au siège de la Ligue d'appartenance du demandeur qui devra en outre être au moins âgé de 18 ans et titulaire du 1^{er} Dan.

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Sexe :
Date de naissance : Age : Code postal du lieu de naissance :
Ville et pays de naissance (pour les personnes nées à l'étranger) :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Téléphone : Email :

Groupe d'appartenance (le cas échéant) : Ligue :
Nom du club : N° du club (FFAB) :
N° de licence : Grade :
Date de début en aïkido :

Pièces à joindre :

- Copie du passeport fédéral avec le timbre de licence de la saison en cours
- Une attestation de formation aux premiers secours (PSC1-AFPS)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido délivré pour la saison en cours
- Une attestation d'inscription à l'école des cadres de la ligue d'appartenance
- La photocopie du diplôme de grade DAN authentifié par l'autorité compétente, ou en cours de validation

Je souhaite bénéficier de l'Autorisation Fédérale Provisoire d'Enseigner pour la saison :

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HOMBU DE TOKYO

WWW.FFABAİKIDO.FR

SIÈGE FÉDÉRAL : PLACE DES ALLÉES - 244 ROUTE DE BRUE-AURIAC - 83149 BRAS
TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR / AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3
DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS OCTOBRE 1985) / ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



SAISON :

Je soussigné

Président de la ligue que M présente les qualités techniques, pédagogiques et morales nécessaires à l'enseignement de l'Aïkido à l'échelon du club, à titre bénévole et qu'il s'engage à suivre le cursus de formation mis en place par l'école des cadres de la ligue.

Au vu des pièces jointes, nous autorisons

Mr /Mlle/Mme.....

à enseigner l'aïkido bénévolement et à titre provisoire pour la saison :

Fait à :

Le :

Cachet de la Ligue	Signature du Président de la Ligue

Pièces jointes :

- Une demande d'AFPE
- Copie du passeport fédéral avec le timbre de licence de la saison en cours
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido délivré pour la saison en cours.
- La photocopie du diplôme de grade DAN authentifié par l'autorité compétente, ou en cours de validation
- Une attestation d'inscription à l'école des cadres de la ligue du candidat
- Une attestation de formation aux premiers secours (PSC1-AFPS)